

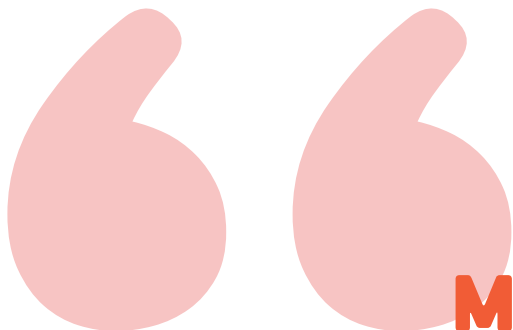
PROJET ASSOCIATIF

2027-2031

**L'expertise et l'engagement
au service de toutes les familles**







Mot du président



Paul Mercier
des Rochettes
Président

La famille aujourd'hui

L'UDAF du Calvados affirme avec clarté son engagement en faveur des familles d'aujourd'hui. Sans en figer les contours, elle promeut la famille comme cellule de base, pilier fondamental de la cohésion sociale, espace de solidarité, de repères et de construction des parcours de vie.

Face aux mutations de la société et aux fragilités croissantes, les familles sont en première ligne. Ces évolutions appellent des réponses publiques plus lisibles, plus coordonnées et durablement ancrées dans les réalités de terrain. L'UDAF agit pour promouvoir une politique familiale inclusive, équitable et attentive aux besoins concrets des familles, dans le respect de leurs droits.

Institution reconnue, l'UDAF du Calvados exerce une double mission : d'une part acteur de proximité, engagé dans l'accompagnement des personnes, et d'autre part union d'associations familiales mobilisée pour représenter, fédérer et animer un réseau vivant sur le territoire.

À ce titre, elle porte une parole familiale collective, construite avec ses associations membres, en lien avec les orientations de l'Union Nationale des Associations Familiales. Elle contribue ainsi à faire entendre les réalités des familles dans l'élaboration des politiques publiques.

Partenaire des institutions et des acteurs locaux, l'UDAF inscrit son action dans une dynamique de coopération et de responsabilité partagée. Convaincue du rôle essentiel des familles et des associations qui les regroupent, elle s'engage à renforcer leur place dans la société et à agir, avec son réseau, au service de leur épanouissement.



SOMMAIRE

Partie 1	
Qui sommes-nous ?	6
Partie 2	
Notre organisation	10
Partie 3	
Perspectives et orientations	15
Axe 1	
Renforcer la gouvernance associative et affirmer l'engagement bénévole	16
Axe 2	
Accroître le rayonnement et les partenariats de l'UDAF	18
Axe 3	
Consolider la qualité de vie au travail et les moyens d'action des équipes	20
Axe 4	
Adapter l'organisation aux enjeux actuels	22
Axe 5	
Promouvoir l'innovation et une culture qualité dans le cadre d'une démarche éthique	23

PARTIE 1

QUI SOMMES-NOUS ?

HISTORIQUE

Les premières associations familiales apparaissent vers **1875**. Elles naissent de la volonté des familles de créer entre elles un **réseau de solidarité et d'entraide**.

Progressivement, ces associations ressentent le besoin de **se regrouper et de faire entendre la voix des familles** auprès de l'opinion publique et des pouvoirs publics, afin de faire reconnaître leurs rôles, leurs responsabilités et leurs droits.

Cette volonté commune conduit à la création de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et des **Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF)** par l'ordonnance du **3 mars 1945**, complétée par la loi du **11 juillet 1975**.

Depuis, l'UNAF, les URAF (niveau régional) et les UDAF représentent **l'ensemble des familles vivant en France** auprès des pouvoirs publics et participent à la **mise en œuvre des politiques familiales**.

Dans ce cadre, l'**UDAF du Calvados** est créée le **30 août 1945** sous le statut d'association loi 1901 et est **reconnue d'utilité publique**. Elle rassemble les associations familiales et **les fédérations de mouvements familiaux** présentes dans le département.

1986

Mise en place du SECAP
(Aide à l'accession à la propriété et aux familles en difficulté de remboursement)

1972

Création du service de Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs

1969

Lancement du service de tutelles aux prestations sociales (Enfants et adultes)

1945 (30 août)

Création de l'UDAF du Calvados par 5 associations familiales fondatrices

Association des Familles Nombreuses de Mézidon, Association des Familles Nombreuses du canton d'Orbec, Association Familiale de Ouistreham, Association Familiale de Saint Sever, Association Catholique des Chefs de Famille.



1945-2026

L'UDAF du Calvados une histoire de familles

1992

Le SECAP devient SAIL
(Service Aide et Information Logement)
Début de la gestion
des mesures de tutelles d'Etat

1999

Ouverture de l'antenne
de Lisieux

2001

Création de l'association Lire et
faire lire dans le Calvados par
l'UDAF du Calvados, la Ligue de
l'enseignement du Calvados et
l'Inspection Académique

2003

Ouverture de l'antenne
de Villers-Bocage

2012

Inauguration
du nouveau siège
et de l'antenne de Caen

2013

Création du SAEF
(Service Accompagnement
Enfance et Famille)
regroupant les MASP,
les MJAGBF et
les missions logement

2015

1ère édition
de « La Fête en Famille »
70 ans de l'UDAF

2025

80 ans de l'UDAF du
Calvados et du réseau –
1ère Semaine des familles



UNE UNION D'ASSOCIATIONS

La spécificité de l'Union Départementale des Associations Familiales est d'être un lieu de dialogue et d'échanges entre différentes associations familiales. Les associations et mouvements qui la composent sont divers dans leurs origines, leurs idées et leurs approches.

Cette diversité, associée à leur présence au plus près du terrain, permet à l'union départementale de mieux connaître les réalités vécues par les familles et de faire entendre leurs besoins et leurs préoccupations.

L'UDAF du Calvados est composée de



DES MISSIONS

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, l'UDAF met en œuvre quatre missions complémentaires au service des familles :

1 Porte parole des familles

De par la loi, l'UDAF du Calvados est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Dans le Calvados, les représentants de l'UDAF interviennent dans plus de 100 instances locales et départementales pour représenter et défendre les familles.

2 Expert de leurs réalités de vie

L'UDAF du Calvados pilote l'Observatoire départemental des familles, outil d'analyse des besoins et attentes des familles, notamment à travers des enquêtes qui leur sont directement adressées.

Elle s'appuie également sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services, qui assurent une remontée régulière des réalités du terrain.

Enfin, elle mobilise une expertise nationale en matière de politique familiale et de conditions de vie, qu'elle adapte aux spécificités de son territoire.

3 Services aux familles et aux personnes vulnérables

Défendre les familles, c'est aussi mettre en place des actions concrètes en réponse aux besoins repérés et non satisfaits sur le territoire. Ce sont ainsi des services qui sont proposés pour informer et accompagner les familles et / ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien.

4 animateur associatif

L'UDAF du Calvados, forte de 65 associations familiales adhérentes, contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale sur le territoire.

En outre, ce maillage associatif permet aux familles de trouver, partout dans le département, des réponses à leurs besoins.

Dans le Calvados, ce sont plus de 5 000 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations.

*Ces associations ne constituent pas des associations familiales au sens de l'article L 211.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles mais exercent une activité au bénéfice des familles.



DES VALEURS FAMILIALES

PORTÉES PAR L'UDAF DU CALVADOS

Par l'action de ses bénévoles et de ses salariés, l'UDAF incarne et porte chaque jour les valeurs du mouvement familial :

- > **La solidarité et l'entraide au cœur de l'action.**
- > **Le respect des droits et libertés individuelles.**
- > **La considération de la singularité des personnes et des situations familiales.**
- > **Le pluralisme et l'indépendance.**
- > **L'intégrité, l'engagement et la compétence des bénévoles et des professionnels.**
- > **L'ouverture aux évolutions des attentes des citoyens.**

Ces valeurs orientent la manière dont les bénévoles et les professionnels de l'UDAF interagissent avec leurs interlocuteurs :

- **L'écoute** : La parole des familles et des personnes accompagnées est respectée et prise en compte dans un esprit de dialogue.
- **La confidentialité** : Les administrateurs, représentants et salariés sont tenus à la plus stricte confidentialité sur la vie de l'UDAF et celle des familles qu'ils accompagnent.
- **La bientraitance** : Elle repose sur l'individualisation de la réponse à chaque personne accompagnée, en respectant sa dignité, son histoire et sa singularité.
- **L'éthique** : Elle naît d'une réflexion collective qui prend en compte différents points de vue sur des situations concrètes, où peuvent s'affronter des valeurs ou des principes d'égale importance.

PARTIE 2

NOTRE ORGANISATION

I. La gouvernance

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants des associations et fédérations départementales, elle se réunit annuellement pour approuver les comptes, voter le budget, valider les orientations et renouveler les membres élus du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de 14 à 28 membres : une moitié élue par l'Assemblée Générale, l'autre désignée par les fédérations et associations adhérentes.

Les membres élus exercent un mandat de 4 ans, renouvelé par moitié tous les deux ans. Tandis que les membres désignés sont confirmés lors de chaque Assemblée Générale électorale.

Il définit la politique de l'association, veille à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale et, avec l'appui des commissions, oriente les actions de l'UDAF.

Il élit enfin son Bureau parmi ses membres, au scrutin secret.

Le Bureau

Le Bureau est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration. Il compte moins de la moitié des membres du Conseil et ses membres sont élus pour un mandat de deux ans.

La Direction

La Direction agit sur mandat du Conseil d'Administration, assurant la séparation des pouvoirs : le Conseil définit la stratégie et contrôle, tandis que la Direction organise la gestion.

La Commission de contrôle

L'UDAF dispose également d'une Commission de contrôle, chargée de garantir le bon fonctionnement de l'Institution (validité des candidatures, régularité des votes, vérification des listes d'adhérents et avis sur les demandes d'agrément).





II. L'Institution

La politique familiale : L'UDAF est le porte-parole institutionnel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle est agréée dans plusieurs domaines

> Santé

Pour représenter les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique.

> Logement

Pour ses actions d'ingénierie sociale, financière et technique, ainsi que pour l'intermédiation et la gestion locative sociale.

> Éducation

Comme association éducative complémentaire de l'Enseignement Public.

> Consommation

Association de consommateurs.

L'UDAF participe aux dispositifs et groupes de travail, organisés par l'État, le Conseil Départemental ou les collectivités locales. Les membres de l'UDAF proposent des idées, analysent les données des instances et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques familiales.

La représentation familiale

Le représentant familial fait le lien entre les familles, l'UDAF et les pouvoirs publics. Mandaté par l'UDAF, il porte, au sein des instances où il siège, les intérêts matériels et moraux des familles, dans le respect des valeurs de l'Institution.

Pour remplir ce rôle, il se tient informé des positions de l'UDAF et de l'UNAF et enrichit ses connaissances tout au long de son mandat. Son adhésion à la charte d'engagement réciproque garantit la cohérence et l'efficacité de son action.

Grâce à ses observations et contributions, il aide l'UDAF à adapter et actualiser ses interventions.

Aujourd'hui, l'UDAF du Calvados est présente dans plus d'une centaine d'instances locales et départementales.



III. Les services

Depuis 1971, l'UDAF du Calvados s'engage dans la création et la gestion de services au service des familles, répondant à leurs besoins.

Chaque service fonctionne selon un projet défini, précisant ses priorités et son organisation.

Service Institution Familiale

- Soutien à la gouvernance
- Développement associatif
- Représentation familiale
- Relations réseau
- Parentalité
- Lire et faire lire
- Médaille de la famille

Services généraux

- Gestion et finances
- Informatique
- Ressources Humaines
- Qualité
- Accueil – Courrier
- Logistique et maintenance



Service protection et accompagnement

Service Protection Juridique des Majeurs

- Mesure Judiciaire Protection des Majeurs (MJPM)
- Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
- Mesure Ad'Hoc
- Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Subrogés tuteur / curateur
- Mesure Ad'Hoc mineurs



Les services exercent leurs missions dans différents domaines et apportent un appui technique à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration. Ils assurent des missions d'intérêt général confiées par l'État, le Département ou d'autres institutions, ainsi que des actions spécifiques dans le cadre d'une convention d'objectifs avec l'UNAF.

L'accompagnement, la protection et l'aide aux familles et aux personnes en situation de vulnérabilité sont réalisés dans le respect du cadre légal, des procédures internes et de la confidentialité des informations.

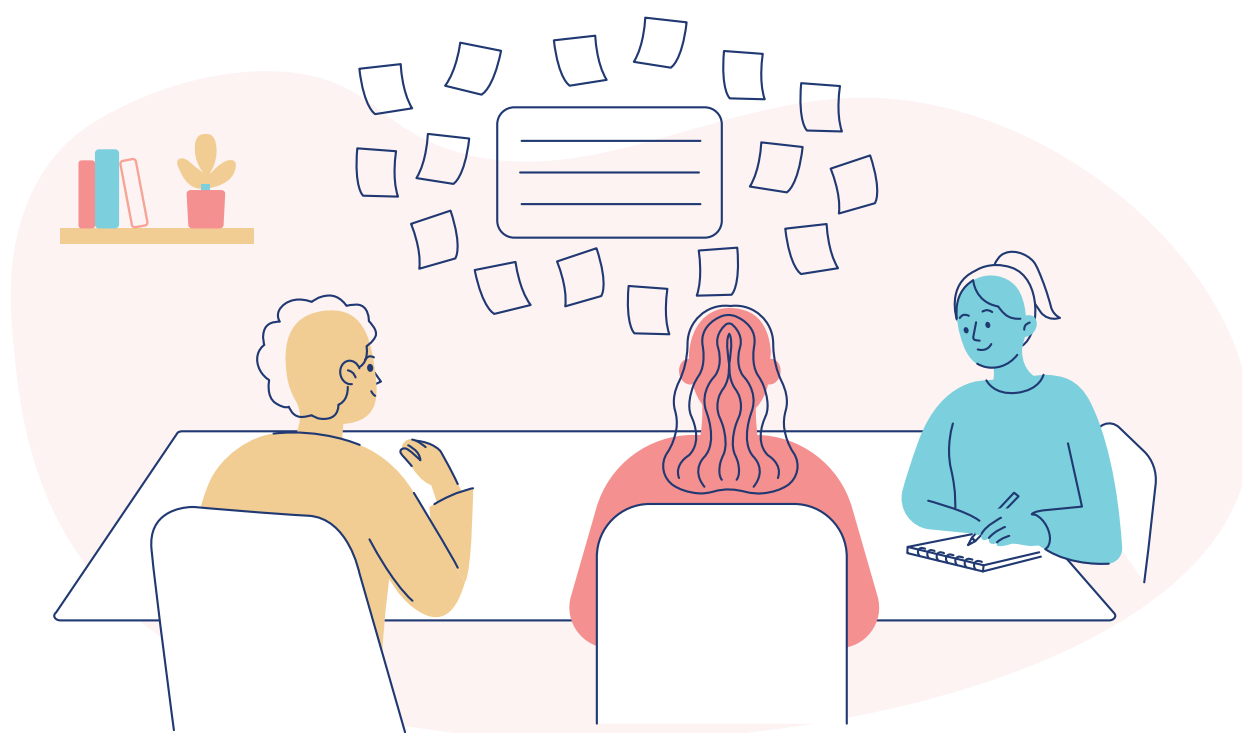
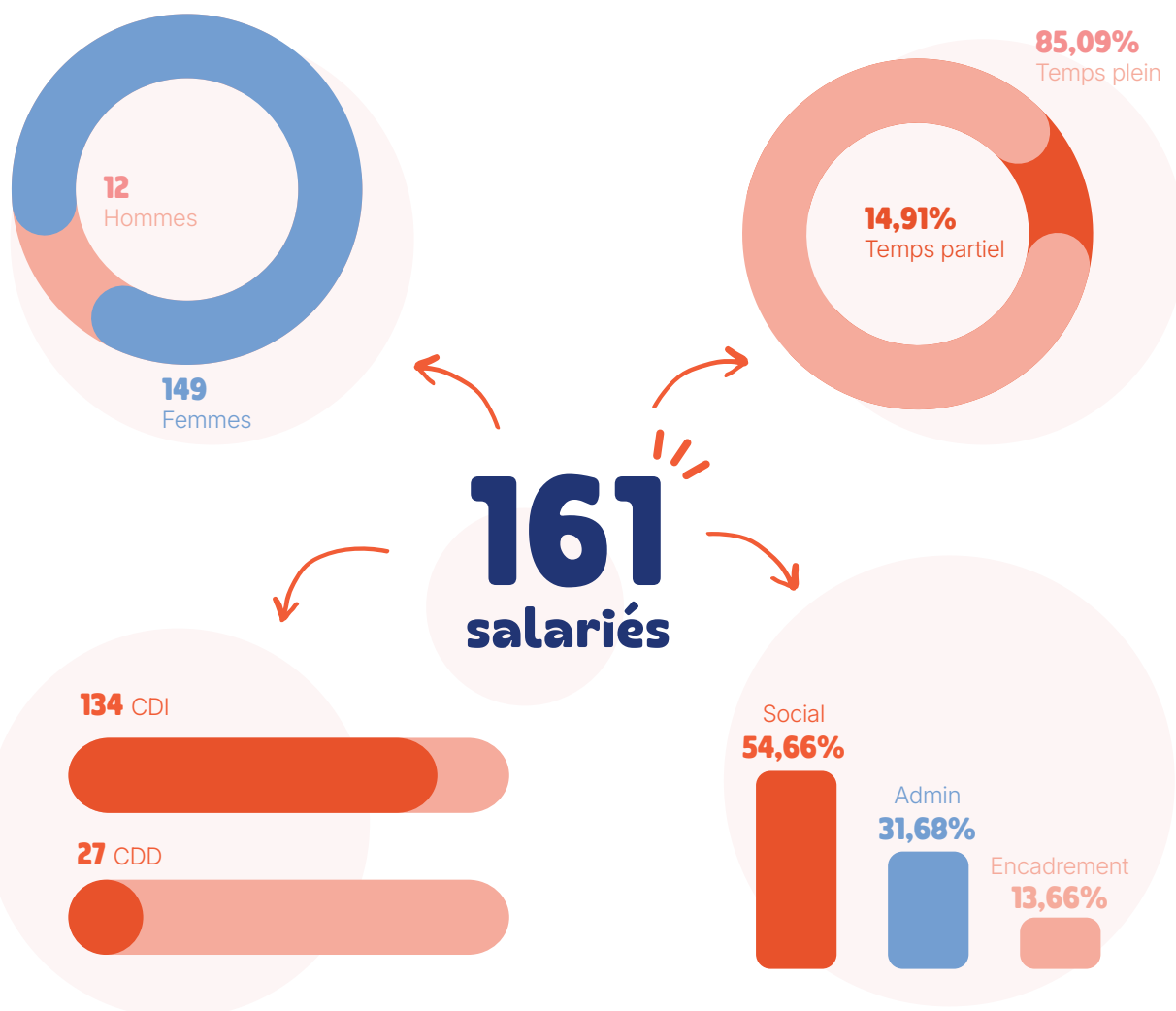
Les services font l'objet d'évaluations régulières conformément à la loi de 2002 et la loi de 2021 et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le siège social de l'UDAF est situé à Caen, avec des antennes à Lisieux et Villers-Bocage. Au 31 décembre 2025, l'UDAF comptait 161 salariés. Ancienneté moyenne : 10.51 ans.

Service Accompagnement Enfance et Famille

- Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)
- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Accompagnement Social Individualisé (ASI)
- Garantie d'Activité Départementale (GAD)
- Enquête Prévention des expulsions
- Enquête DALO
- Enquête DAHO
- Accompagnement des résidents ADOMA
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Accompagnement Vers et Dans le Logement pour les Bénéficiaires d'une Protection Internationale (AVDL – BPI)
- Point Conseil Budget (PCB)
- Coordination Logement Equipe mobile Accompagnement Social et Sanitaire (CLEASS)
- Fonds de revitalisation







PARTIE 3

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Dans le cadre de la réécriture de son projet associatif, l'UDAF du Calvados a constitué un groupe de travail composé d'administrateurs et de salariés, afin de dresser le bilan du projet précédent et de définir les priorités d'action pour les cinq années à venir. Cette démarche a permis de questionner collectivement le fonctionnement, les valeurs et les missions de l'association.

Une analyse SWOT simplifiée, centrée sur les points forts et les axes d'amélioration, a été utilisée. Les contributions des participants ont été recueillies, puis regroupées par thématiques, avant d'être déclinées en fiches actions élaborées en sous-groupes.

Le préprojet a été présenté au Comité de pilotage, puis validé par le Conseil d'Administration et adopté en Assemblée Générale.

Le projet associatif issu de ce travail collectif s'organise autour de cinq grandes orientations et d'objectifs opérationnels. Il constitue un cadre de référence pour l'action interne et un support de lisibilité pour les partenaires, au service des missions confiées à l'UDAF du Calvados.





Renforcer la gouvernance associative et affirmer l'engagement bénévole

Cet axe répond à un enjeu majeur : renforcer notre association en valorisant la place et le rôle de chacun.

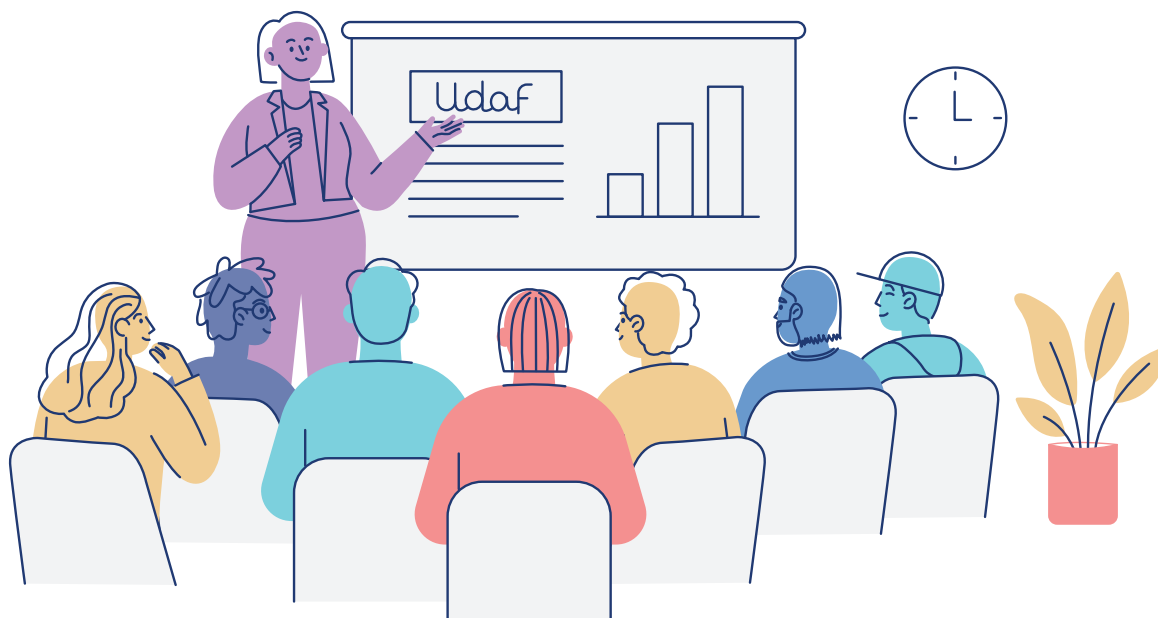
Il vise à dynamiser la gouvernance et à consolider un engagement bénévole durable. Il constitue une étape essentielle pour permettre à chacun de s'inscrire pleinement dans le projet associatif et d'y contribuer activement.

ACTION n°1

Anticiper le renouvellement des bénévoles et consolider leur parcours

Description de l'action

- Développer des actions de valorisation de l'engagement bénévole (tables rondes lors de l'Assemblée Générale, interviews, capsules vidéo, témoignages dans les instances : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Conférences des mouvements), en donnant davantage de visibilité aux actions menées et à leurs impacts, afin de susciter l'envie de s'engager.
- Renforcer la communication interne et externe (forums associatifs, actions grand public) pour mieux faire connaître le rôle et l'utilité sociale des bénévoles.
- Améliorer l'accompagnement des bénévoles, notamment en consolidant les dispositifs de tutorat.
- Renforcer la connaissance des services et des actions de l'association par les bénévoles, à travers des présentations thématiques régulières (logement, consommation...) en présentiel ou à distance.



ACTION n°2

Développer l'interconnaissance et les échanges entre salariés, bénévoles et administrateurs

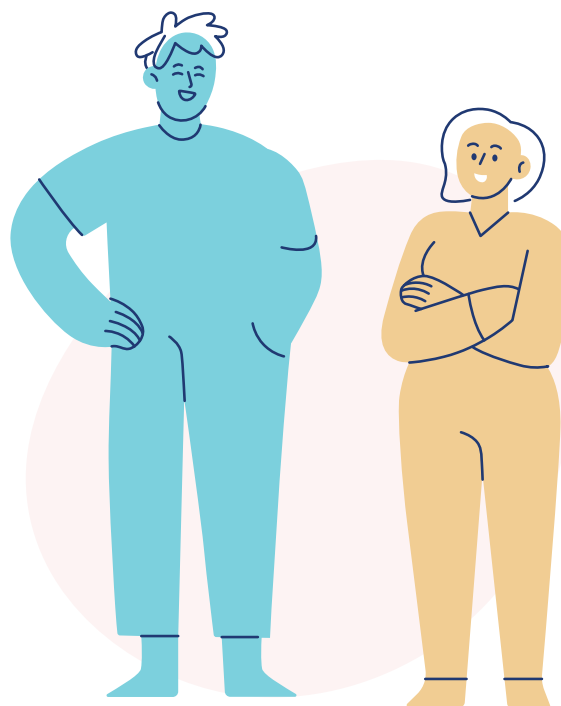
Description de l'action

Observation et immersion des administrateurs

- Prévoir des visites thématiques ou géographiques des services par les administrateurs.
- Assurer une présentation des services dédiée aux nouveaux administrateurs.

Interconnaissance et cohésion

- Valoriser les temps d'interconnaissance lors des moments institutionnels.
- Développer des outils d'interconnaissance : le trombinoscope et l'organigramme.
- Intégrer la dimension associative et la notion de gouvernance dès l'arrivée des nouveaux salariés (ex : temps d'accueil dédiés).
- Encourager la présence des administrateurs et des salariés dans les instances paritaires administrateurs / salariés.



Valorisation et promotion des missions institutionnelles de l'UDAF

- Renforcer la connaissance et la reconnaissance des missions familiales de l'UDAF.
- Mettre en valeur l'engagement des bénévoles à travers des présentations orales lors des vœux et des réunions institutionnelles (ex: 2 bénévoles par journée).
- Relayer aux salariés, via leurs responsables, les actions familiales portées par l'UDAF et ouvertes au grand public.
- Associer davantage les salariés aux actions destinées à toutes les familles (ex : semaines des familles, conférence annuelle).
- Diffuser la liste des associations adhérentes et leur objet social aux salariés.

Participation et sensibilisation aux instances

- Encourager les salariés à participer aux événements institutionnels (Assemblée Générale, conférences).
- Renforcer l'usage des outils de communication existants.
- Réévaluer la pertinence d'une newsletter UDAF.

AXE 2



Accroître le rayonnement et les partenariats de l'UDAF

Cette action vise à renforcer notre visibilité et notre impact sur le territoire.

L'objectif est d'être mieux reconnus et agir plus efficacement avec nos partenaires, pour renforcer l'impact de notre association.



ACTION n°3

Renforcer notre position de tête de réseau des associations familiales et valoriser ce rôle auprès des médias et partenaires

Description de l'action

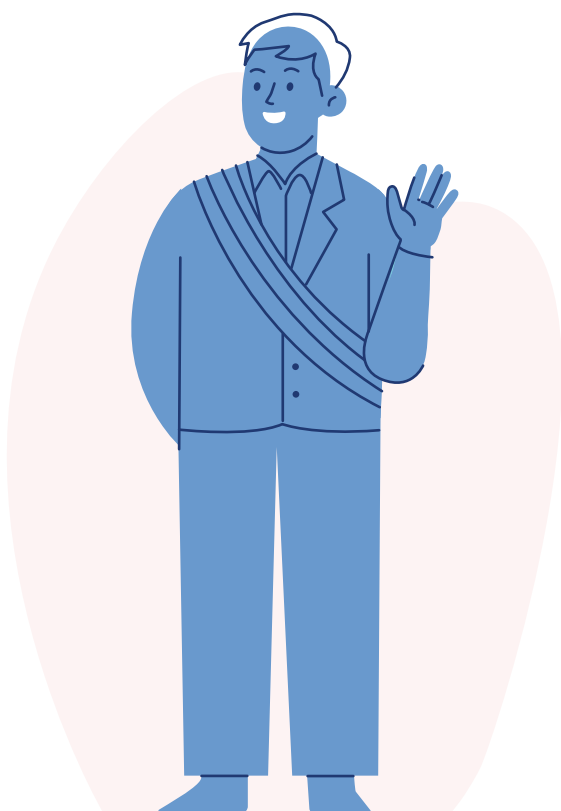
- Clarifier la fonction de tête de réseau : expliciter ce que signifie ce rôle et sa portée. Action à définir en commissions et en Bureau et à valider en Conseil d'Administration.
- Créer une fiche explicative : « Quel est le rôle de l'UDAF en tant que tête de réseau ? » détaillant ses actions et la valeur ajoutée pour les associations.
- Former les bénévoles et salariés représentants : s'assurer que tous puissent transmettre le rôle de l'UDAF.
- Développer des outils de présentation et de communication : supports clairs et adaptés pour les partenaires et associations.

ACTION n°4

Améliorer la communication sur nos missions et notre rôle auprès des associations adhérentes, des bénévoles et du grand public

Description de l'action

- Exploiter le nouvel outil numérique « Rézo-Doc » développé par l'UNAF pour améliorer la diffusion d'informations.
- Poursuivre l'animation du site internet UDAF du Calvados.
- Valoriser la Conférence des mouvements comme un outil d'accompagnement de nos associations adhérentes.
- Renforcer notre présence dans les médias.
- Améliorer la visibilité et la promotion des actions et événements.
- Inviter les associations et les personnes accompagnées à découvrir les services avec l'organisation de portes ouvertes.
- Repenser l'organisation et la communication sur nos événements grand public.



ACTION n°5 **Consolider nos relations avec les élus locaux pour mieux représenter les familles**

Description de l'action

- Renforcer les liens existants avec les élus municipaux, départementaux et parlementaires et structurer les rencontres.
- Poursuivre les rencontres annuelles bénévoles / associations / élus.
- Mettre en place un suivi des rencontres individuelles avec les élus parlementaires.
- Organiser des rencontres avec les élus suite au renouvellement des différents mandats et la mise en place des différentes instances.
- Accompagner les administrateurs des CCAS dans leur mission et faciliter le lien avec l'UDAF.

ACTION n°6 **Organiser les actions en faveur des familles dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel**

Description de l'action

- Organiser un Mois ou une Semaine des familles (format biannuel).
- Organiser des actions de promotion du réseau UDAF et les valoriser lors de la Semaine des familles.
- Poursuivre l'organisation de la conférence annuelle accompagnée d'un forum des associations.
- Valoriser les actions de nos associations via différents canaux d'information (site internet, réseaux sociaux, Info Local) et développer le rôle d'animation parentalité.
- Développer les actions à destination des familles sous des formats variés (spectacles, ateliers bien-être, interventions parentalité, ateliers rencontres avec les parents), complétées par un forum des associations.



AXE 3

Consolider la qualité de vie au travail et les moyens d'action des équipes

Cette action vise à renforcer le bien-être et l'efficacité de nos équipes salariées. L'objectif est d'avoir des équipes motivées, reconnues et bien accompagnées, pour mieux développer notre impact sur le territoire.

ACTION n°7 **Garantir la sécurité de tous les professionnels**

Description de l'action

- Renforcer la sécurité des accueils sur les antennes de Lisieux et Villers-Bocage.
- Rappeler les consignes et les procédures de sécurité auprès des équipes y compris des nouveaux salariés.
- Déployer des dispositifs de sécurité pour les visites à domicile.

ACTION n°8 **Adapter et améliorer les conditions de travail**

Description de l'action

- Repenser l'aménagement des espaces de travail.
- Réfléchir à l'aménagement des espaces extérieurs : parkings, espaces de restauration en plein air.
- Étudier l'opportunité de créer une nouvelle antenne en fonction des activités de l'association.
- Réfléchir à de nouveaux modes d'organisation favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

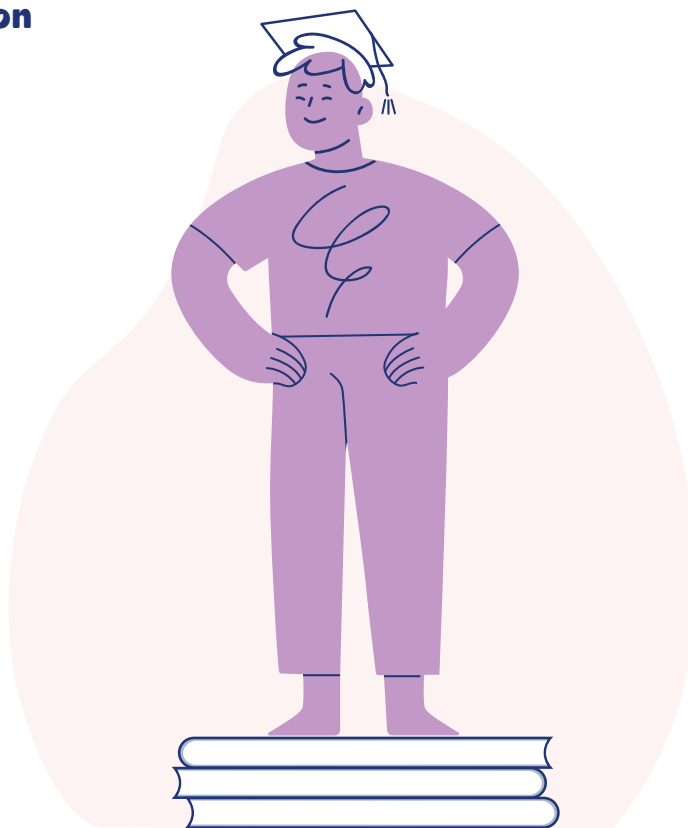


ACTION n°9

Développer une politique de formation pour soutenir le développement des compétences et l'évolution des salariés

Description de l'action

- Mettre en place un plan de formation pluriannuel structuré, organisé par thématiques ou par services.
- Recueillir les besoins et attentes des salariés en matière de formation.
- Soutenir et accompagner les initiatives de formations individuelles en fonction du plan de formation et de l'organisation des services.
- Mutualiser les actions de formation et de sensibilisation en collaboration avec les UDAF de la région ou les associations du département (colloques, ateliers...).
- Renforcer la communication sur les possibilités de formation.



ACTION n°10

Intégrer les enjeux de responsabilité environnementale dans nos pratiques

Description de l'action

- Rappeler la nécessité de concilier la volonté associative en terme environnemental avec les obligations légales et réglementaires.
- Évaluer la nécessité d'un bilan énergétique pour les locaux de Villers-Bocage et Lisieux.
- Évaluer et anticiper les besoins énergétiques par site, et étudier la répartition de la consommation par bâtiment.
- Évaluer la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB).
- Définir un plan pluriannuel de travaux et actions visant à réduire la consommation énergétique.
- Travailler sur la mobilité durable : encourager l'utilisation des transports en commun, développer l'usage des véhicules électriques ou hybrides, faire évoluer les garages à vélos et un parc de vélos électriques pour les déplacements professionnels.
- Améliorer le traitement et le tri des déchets sur l'ensemble des sites.
- Sensibiliser les salariés aux enjeux énergétiques et environnementaux.
- Étudier le coût et la faisabilité de l'intégration de nouvelles technologies.

AXE 4



Adapter l'organisation aux enjeux actuels

Cette action vise à mieux structurer notre fonctionnement en fonction des évolutions de la législation, des besoins des personnes accompagnées et des attentes des pouvoirs publics.

L'objectif est d'avoir une organisation fluide, plus efficace et plus compréhensible pour tous.

ACTION n°11

Modifier l'organisation interne et améliorer la lisibilité des services

Description de l'action

- Adapter l'organigramme à l'évolution des services et des actions de l'UDAF.
- Améliorer les outils de communication internes et externes, notamment les flyers des services.



AXE 5



Promouvoir l'innovation et une culture qualité dans le cadre d'une démarche éthique

Cette action vise à renforcer nos pratiques professionnelles tout en ouvrant des perspectives nouvelles.

L'objectif est d'allier rigueur, éthique et innovation pour offrir un meilleur accompagnement et renforcer la qualité de notre action.



ACTION n°12

Promouvoir la bientraitance et la bienveillance dans toutes nos pratiques professionnelles

Description de l'action

- Former et sensibiliser les professionnels et les bénévoles à la bientraitance / bienveillance.
- Développer des actions impliquant directement les personnes accompagnées (Groupe d'Expression des Usagers, projets innovants favorisant leur participation).
- Sensibiliser les partenaires aux principes d'intervention et aux valeurs de l'association.
- Renforcer la participation des personnes accompagnées au sein des instances.
- Adapter les outils internes et externes pour une meilleure compréhension.

ACTION n°13

Engager une réflexion collective sur les nouvelles technologies et en particulier l'intelligence artificielle au service de nos missions, pour innover tout en respectant nos valeurs

Description de l'action

- Veiller à la protection des données.
- Garantir la transparence sur l'usage des outils et préciser leur finalité.
- Assurer la sensibilisation et la formation des bénévoles et des professionnels à leur utilisation.
- S'équiper d'une intelligence artificielle sécurisée, garantissant la protection des données et la confidentialité du contenu.



02 31 54 64 20 | 49 rue de Lion sur Mer 14000 CAEN | udaf14@udaf14.fr
udaf14.fr